

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Objet : Grippe aviaire, passage du niveau de risque à « élevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain

Le Gouvernement a annoncé, par un arrêté publié le 22 octobre 2025 au Journal officiel, le relèvement du niveau de risque « modéré » à « élevé » concernant l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur tout le territoire métropolitain. Cette décision fait suite à l'augmentation des cas d'influenza aviaire en Europe, observés chez les oiseaux sauvages et en élevage, notamment en Allemagne, en Italie et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est.

Ce passage au niveau « élevé » renforce immédiatement les mesures de prévention et de biosécurité pour l'ensemble des filières avicoles, ainsi que pour les activités cynégétiques.

Mesures désormais obligatoires sur tout le territoire :

- Établissements détenant moins de 50 volailles : mise à l'abri obligatoire, sauf dérogation.
- Établissements de plus de 50 volailles : hébergement en bâtiment fermé, alimentation et abreuvement protégés de la faune sauvage.
- Interdiction des rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs, sauf dérogation.
- Suspension des compétitions de pigeons voyageurs du 15 septembre au 10 avril.
- Encadrement strict du transport et de l'usage des appelants pour la chasse.
- Interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Mesures renforcées dans les zones à risque de diffusion (ZRD) :

Dans les communes présentant une forte densité d'élevages de palmipèdes, la surveillance et la biosécurité sont durcies pour tous les établissements détenant des volailles, hors abattoirs agréés.

La liste des communes concernées est disponible sur le site du Bulletin officiel du ministère.

Contexte sanitaire

Ces mesures s'inscrivent en complément de la campagne nationale de vaccination obligatoire contre l'IAHP, déployée depuis le 1er octobre 2023 et prolongée jusqu'au 30 septembre 2026 pour les élevages commerciaux de plus de 250 canards. La surveillance, la biosécurité et la vaccination restent les leviers essentiels de prévention.